



**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS**

Madame la Maire,

Je soussigné Florent ANDRIEU, Président de l'association ENJOY BAD PAYS GRANVILLAIS de Donville les Bains, ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire du samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai 2023 au gymnase de Scissy, à l'occasion d'un tournoi.

ST PAIR SUR MER, le vendredi 24 mars 2023

(signature)

ARRETE

La Maire de la Ville de SAINT PAIR SUR MER

Vu, la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art.49 du Code des débits de boissons

Vu, l'article L131-1 et L131-2 du Code des Communes

Vu, l'article L48 du Code des débits de boissons

M. Florent ANDRIEU, Président de l'association ENJOY BAD PAYS GRANVILLAIS de Donville les Bains, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel temporaire de boissons au Gymnase de Scissy, du samedi 29 avril au lundi 1^{er} mai 2023, De 11h30 à 14h et de 16h à 19h.

A l'occasion d'un TOURNOI

1^{ère} et 3^{ème} catégories

Copie de cette présente autorisation sera adressée au Commissariat de Police de Granville
ddsp50-csp-granville@interieur.gouv.fr

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Il est à noter que l'association est autorisée à ouvrir annuellement 10 débits exceptionnels temporaires de boissons

Fait à Saint Pair sur mer,
Le 24 mars 2023.

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

